

Guide pratique – candidature à l'Ecolabel Pêche Durable Opérateur de production



Avant-propos : Ce présent document a été rédigé par Bureau Veritas Living Resources dans le cadre du contrat d'assistance technique menée auprès de FranceAgriMer afin d'accompagner la promotion de l'écolabel Pêche durable.

Si vous êtes un opérateur de production et que vous souhaitez être certifié "Ecolabel Pêche Durable – Production", vous devez suivre la démarche suivante. Remarque : un schéma récapitulatif de prises de décisions est disponible à la fin du présent document.

IMPORTANT : afin de candidater à l'Ecolabel Pêche Durable, vous devrez fournir deux documents obligatoires : le Formulaire des pré-requis et la Grille d'auto-évaluation. Les démarches associées sont précisées ci-après.

ETAPE 1 : COMPLETER LE FORMULAIRE DES PRE-REQUIS

Le Formulaire des pré-requis comprend les informations nécessaires à l'établissement d'un devis et d'un contrat de certification avec un Organisme Certificateur.

Rappel : Un pré-requis est un critère dont la valeur cible est indépendante de l'activité menée par l'opérateur de production candidat. Ces pré-requis (PR) doivent être vérifiés préalablement à toute démarche de certification par l'audité et l'auditeur. De fait, pour valider un pré-requis, tout candidat doit justifier ses pré-requis à l'aide d'une réponse argumentée ainsi qu'à l'aide de documents sources.

A qui m'adresser afin d'obtenir le Formulaire ? Vous trouverez les Organismes Certificateurs de l'Ecolabel Pêche Durable dans le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/fili%C3%A8res-et-thematiques/thematique/label-peche-durable>. Vous pouvez vous rendre directement sur leurs sites internet afin d'y trouver le Formulaire.

Comment compléter le Formulaire ? Attention, le Formulaire demande que les pré-requis soient justifiés avec précision (documents scientifiques, réglementaires, etc). En cas de difficulté pour remplir le Formulaire, nous vous conseillons de vous référer à la rubrique « Vous souhaitez de l'aide afin de remplir le Formulaire »

- Rubrique 1 : Vous souhaitez de l'aide afin de remplir le Formulaire
 - Contacter living.resources@bureauveritas.com – Une aide vous sera apportée dans les prochains jours afin de vous accompagner dans le remplissage du Formulaire (gratuit). Vous serez recontacté directement par l'équipe de Bureau Veritas Living Resources. Vous remplirez le Formulaire avec une équipe compétente dédiée et la communiquerez à l'Organisme Certificateur.
- Rubrique 2 : Vous ne souhaitez pas d'aide afin de remplir le Formulaire
 - Vous pouvez remplir le Formulaire par vos propres moyens et le communiquer à l'Organisme Certificateur. Pour vous aider, vous disposez du « [Guide pratique - remplissage du Formulaire – opérateur de production](#) » disponible via le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/node/6180>

Remarque : vous pouvez remplir le Formulaire et l'envoyer à plusieurs Organismes Certificateurs afin de disposer de plusieurs devis comparatifs. A ce jour Certipaq est l'unique Organisme Certificateur accrédité.

Et maintenant ? Une fois le Formulaire envoyé à l'Organisme Certificateur, il sera analysé par les experts de l'Organisme Certificateur afin de valider ou non si vous rentrez dans le champ de la certification et si votre demande remplit les pré-requis ou non. L'Organisme Certificateur reprendra directement contact avec vous selon les deux cas de figure suivants :

- Cas de figure 1 : Le Formulaire ne permet pas de répondre aux attentes de l'Organisme Certificateur (incomplet, imprécis, etc).
 - Nous vous conseillons de revenir à la Rubrique 1 « Vous souhaitez de l'aide afin de remplir le Formulaire » afin d'être accompagné dans le remplissage de votre Formulaire pour un prochain envoi.

- Cas de figure 2 : le Formulaire répond aux attentes de l'Organisme Certificateur
 - L'Organisme Certification émet un devis. Une fois le devis validé, un contrat de certification est établi avec l'Organisme Certificateur et vous pouvez passer à l'étape suivante du processus de certification.

ETAPE 2 : REALISER UNE AUTO-EVALUATION

Afin de candidater à l'Ecolabel Pêche Durable, tout candidat doit, en plus de remplir le Formulaire, réaliser son auto-évaluation. Celle-ci doit reprendre tous les critères de la grille d'audit afin de préciser comment l'unité de production remplit ou non les critères qui seront audités par la suite par un Organisme Certificateur.

Remarque : il n'est pas obligatoire, à l'exception des critères de la THEMATIQUE ECOSYSTEME, que l'unité de production soit conforme à la totalité des critères. Des précisions sont apportées dans la « [Méthodologie d'évaluation – certification EPD – opérateur de production](#) » disponible sur le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/node/6184>

Quel document utiliser afin de réaliser mon auto-évaluation ? Vous pourrez trouver la « [Grille d'auto-évaluation – opérateur de production](#) » via le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/node/6181>

Comment compléter la Grille d'auto-évaluation ? En tant qu'unité de production, vous devez être en capacité d'auto-évaluer, via un audit interne, votre capacité à la certification. A ce titre, l'unité de certification (ex : une organisation de producteurs, un groupement de pêcheurs, etc.) doit être en capacité de mener un audit interne 1/ de l'unité de certification elle-même 2/ de ses navires candidats, le tout formant l'unité de production candidate. Pour ce faire, l'unité de certification doit jouer le rôle de l'auditeur et s'auto-évaluer en remplissant la Grille d'auto-évaluation et justifier de ses conformités et non conformités. En cas de difficulté pour remplir la Grille d'auto-évaluation, nous vous conseillons de vous référer à la rubrique « Vous souhaitez de l'aide afin de remplir la Grille d'auto-évaluation »

- Rubrique 1 : Vous souhaitez de l'aide afin de remplir la Grille d'auto-évaluation
 - Contacter living.resources@bureauveritas.com – Une aide vous sera apportée dans les prochains jours afin de vous accompagner dans le remplissage de la Grille d'auto-évaluation (gratuit). Vous serez recontacté directement par l'équipe de Bureau Veritas Living Resources. Les modalités d'audit interne et de remplissage de Grille d'audit vous seront exposés. Une fois l'auto-évaluation menée, la communiquer à l'Organisme Certificateur.
- Rubrique 2 : Vous ne souhaitez pas d'aide afin de remplir la Grille d'auto-évaluation
 - Vous pouvez remplir la Grille d'auto-évaluation par vos propres moyens et le communiquer à l'Organisme Certificateur. Afin de faciliter le remplissage de la Grille d'auto-évaluation, vous disposez du « [Guide pratique – auto-évaluation – opérateur de production](#) » disponible via le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/node/6183>

Et maintenant ? Une fois la Grille d'auto-évaluation envoyée à l'Organisme Certificateur, il sera analysé par les experts de l'Organisme Certificateur afin de valider ou non si vous rentrez dans le champ de la certification et si votre demande remplit les pré-requis ou non. L'Organisme Certificateur reprendra directement contact avec vous selon les deux cas de figure suivants :

- Cas de figure 1 : La Grille d'auto-évaluation ne permet pas de répondre aux attentes de l'Organisme Certificateur (incomplet, imprécis, etc).
 - Nous vous conseillons de revenir à la Rubrique 1 « Vous souhaitez de l'aide afin de remplir la Grille d'auto-évaluation » afin d'être accompagné dans le remplissage de votre Grille pour un prochain envoi.
- Cas de figure 2 : la Grille d'auto-évaluation répond aux attentes de l'Organisme Certificateur
 - L'Organisme Certification émet un devis. Une fois le devis validé, un contrat de certification est établi avec l'Organisme Certificateur et vous pouvez passer à l'étape suivante du processus de certification.

ETAPE 3 : SE PREPARER A L'AUDIT INITIAL DE CERTIFICATION

L'audit initial est obligatoire afin d'être certifié Ecolabel Pêche Durable. Il est réalisé par l'Organisme Certificateur choisi par l'opérateur de production selon les critères répertoriés dans la grille d'audit qui vous sera communiquée en même temps que le contrat de certification, et qui est également disponible via le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/node/6181>

Comment préparer l'audit initial ? Attention l'audit initial demande une préparation rigoureuse et complète. En cas de besoin d'accompagnement, nous vous conseillons de vous référer à la rubrique « Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à l'audit initial ».

- Rubrique 1 : Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à l'audit initial
 - Contacter living.resources@bureauveritas.com - Une aide vous sera apportée dans les prochains jours afin de vous accompagner dans la préparation de votre audit initial (gratuit). Vous serez recontacté directement par mail. Une fois prêt pour l'audit initial, vous serez audité par l'Organisme Certificateur choisi.
- Rubrique 2 : Vous ne souhaitez pas d'aide afin de préparer votre audit initial
 - Vous pouvez préparer l'audit initial par vos propres moyens et être directement audité par l'Organisme Certificateur choisi.

Et maintenant ? Une fois l'audit initial réalisé, vous ferez face à 2 cas de figure :

- Cas de figure 1 : L'audit initial ne permet pas de vous certifier Ecolabel Pêche Durable
 - Nous vous conseillons revenir à la Rubrique 1 « Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à l'audit initial » afin d'être accompagné dans la préparation de votre audit initial

- Cas de figure 2 : L'audit initial est conforme au cahier des charges de l'Ecolabel Pêche Durable et permet de vous certifier Ecolabel Pêche Durable
 - Vous êtes certifiés Ecolabel Pêche Durable pour 5 ans, avec audit de suivi annuel. Pendant cette période, vous devez répondre aux obligations du cahier des charges de l'Ecolabel Pêche Durable afin de rester certifié.

Remarque : un service d'accompagnement est rendu disponible par FranceAgriMer. En cas d'hésitation, n'hésitez pas à vous y référer via l'adresse mail living.resources@bureauveritas.com. En effet, en cas de refus de la certification suite à l'audit initial, des coûts supplémentaires pourront être engendrés afin de réaliser ultérieurement un second audit initial.



